



SOMMAIRE

- P 2** LA COMMUNE
- P 13** FAMILLE & SOLIDARITÉ
- P 15** CADRE DE VIE
- P 20** SORTIR À BÛ
- P 23** PATRIMOINE
- P 20** LOISIRS/
DOSSIER SPECIAL

BÛ : Le développement durable, matrice de l'action municipale

Il faut que les changements à venir soient préparés en concertation avec les maires

Chères Buxoises, chers Buxois,

Je ne peux débiter cet édit sans avoir une pensée sincère pour Jacques FLEURY qui nous a quittés. Maire de BÛ de 1989 à 2001, il était une figure emblématique de notre village.

Le temps d'un été nous avons pu laisser les tensions et le vacarme derrière nous, et ainsi avoir le temps de nous consacrer à l'essentiel : nos familles, nos amis, notre nature si belle et généreuse ...

L'accélération des crises, sanitaires, internationales, climatiques, économiques et énergétiques impose aux collectivités d'être plus que jamais déterminante. Bien sûr, les problèmes sont innombrables et les raisons d'être mécontents ne manquent pas. Les crises se conjuguent si facilement au pluriel ou volent en escadrille !!!

Le dialogue permanent comme appui aux décisions est primordial afin de soutenir les forces vives qui œuvrent au quotidien pour la vie sociale, culturelle, sportive et associative de notre village. Le conseil municipal réalise ainsi les conditions de la confiance en notre avenir.

Ainsi, localement, les travaux structurants sont en cours de réalisation pour vous offrir un cadre privilégié, source de bien-être et de modernisation contrôlée. Les aménagements urbains, en centre de village, dans les hameaux, ainsi que la qualité de votre cadre de vie est bien sûr au cœur de l'action municipale, allant dans le sens d'un développement harmonieux et durable.

Et pour ne pas s'arrêter en si bon chemin, ces belles réalisations, donnent du sens à l'action politique locale en faveur de l'environnement. C'est ma méthode pragmatique, fondée sur le triptyque *Objectif-Action-Evaluation*

En 2024, la France accueille les jeux olympiques d'été. Avec 14 communes voisines, nous organisons les Olympiades intervillages. Un descriptif de l'organisation vous sera prochainement communiqué.

Aussi, au travers de cette gazette, je vous invite à découvrir la richesse et la diversité de nos actions afin de rendre notre village plus fort, plus solidaire, protecteur et ambitieux.

Prenez soin de vous, la vie est belle.

Bien cordialement,
Votre Maire
Pierre SANIER

Le Maire à votre écoute

Disponible et à l'écoute des Buxois, Mr. le Maire Pierre SANIER, vous reçoit avec ou sans RDV les samedis de 9h à 12h. Si vous souhaitez prendre RDV contactez la mairie. Vous pouvez aussi le joindre au 0682085742.

Mairie de Bû

Place des Halles 28410 Bû
Tél. : 02 37 82 10 27

Extrait de séance du 9 mai 2023

Le Conseil municipal a débattu et délibéré sur :

Tirage au sort jury d'assises
Demande de remise gracieuse
Modification des statuts communauté d'agglomération – renforcement des compétences communautaires pour faciliter la transition énergétique du territoire en matière de production d'énergies renouvelables et de performance énergétique
Adhésion au dispositif de Conseil en Energie Partagé
Demande de subvention DRAC – Projet Culturel Scientifique Educatif et Social extension rénovation de la bibliothèque médiathèque
Urbanisme – instauration de l'obligation de déclaration préalable pour les ravalements de façade



Extrait de séance du 27 juin 2023

Le Conseil municipal a débattu et délibéré sur :

Installation d'un nouveau conseiller
Maintien ou suppression d'un poste d'adjoint au Maire et modalités de mise en œuvre
Si maintien du poste – élection d'un adjoint
Délégation de fonction aux Adjoints et aux conseillers délégués
Modification des indemnités du Maire, des adjoints et des conseillers délégués
Acquisition d'un hangar – Place des Halles 7.
Acquisition d'une bande de terrain pour aménagement d'une piste cyclable de la voie de contournement vers Bû
Demande de subvention DRAC – Projet Culturel Scientifique Educatif et Social extension rénovation de la bibliothèque médiathèque
Demande de subvention La Poste- Aménagement mairie
Adhésion au groupement de commande – restauration collective
Prise en charge des frais avancés par les élus de la Commune
Fixation des frais de représentation du Maire
Vente de terrains communaux
Dénomination de la résidence – Projet d'aménagement le « Silo »/La Roseraie
Dénomination de la voie d'accès – Projet d'aménagement le « Silo »/La Roseraie

NAISSANCES

LAURENT Éva née le 24/05/2023
BILLORÉ Éléonore née le 25/07/2023
QUINSON Maeva née le 04/08/2023

Nous adressons nos félicitations aux heureux parents.

MARIAGE

03/06/2023 CARRÉ Nicolas et MOUSSU Aurélie
15/07/2023 DEGRIS Guy et OLLIVIER Christine
22/07/2023 ROUSSEL Nicolas et CHAPPERT Johanna

Nous leur adressons tous nos vœux de bonheur et de prospérité

Hommage à Jacques FLEURY ce 20 juillet 2023

Monsieur Jacques FLEURY nous a quittés et nous partageons la peine de ses proches.

Né au-delà de ce siècle dans le Cotentin il déploya ses mérites tout au long de sa vie, fils d'une fratrie de six enfants.

Brillant dans ses études il entama un parcours d'excellence où la valeur humaine et la valeur travail se conjuguerent avec réussite et discrétion. Polytechnicien passionné d'automobile, la naissance de la 2CV en 1948 fut son phare et il contribua au développement de Citroën à l'international jusqu'au sommet. Le Président de la République le nomma officier de la Légion d'honneur.

De son union avec Jacquotte en 1947 naquirent cinq enfants, Philippe, Antoine, Laurent, Hélène et Nicolas qui lui donnèrent huit petits-enfants. Entre ses déplacements professionnels nombreux en France et à l'étranger, il se consacrait à sa famille à laquelle il marquait grande attention et attachement.

A Paris, à Bû au Prieuré ou à la Trinité sur mer il partageait d'heureux moments de vie. Sa passion pour la mer, le bateau était aussi forte et ancrée dans ses origines et son engagement dans la marine que sa passion de l'automobile : conduire et atteindre son objectif demeura sa force jusqu'au grand âge.

A la retraite il s'installa sur notre commune plus durablement avec des séjours estivaux sur l'océan.

Curieux de tout et de tous il s'engagea très vite dans la vie locale. Il aimait les gens et s'intéressait à leurs attentes ou leurs difficultés pour y chercher réponses.

Il fut notre Maire de 1989 à 2001 et initia équipements et services pour les Buxois avec un grand souci d'équilibre et d'équité en terme d'usages : une modernité au service de la ruralité vivante ; le collège Charles de Gaulle, l'alimentation en eau, les réseaux, le restaurant scolaire, le centre de loisirs et la bibliothèque sont quelques exemples d'une conduite de projets partagée et réussie.

Il était inventif et précis allant jusqu'au bout de ses rêves ; Alain et moi nous nous souvenons de son contentement quand il remit en marche ce magnifique bijou d'horlogerie ancienne du clocher de cette Eglise.

Il cultivait les relations positives avec ses voisins élus et tous les partenaires du territoire cantonal, régional, départemental et national ; votre présence en témoigne.

Après m'avoir encouragée à poursuivre l'exercice municipal, il s'intéressa régulièrement à l'évolution de la commune et du territoire avec intelligence et modestie, livrant des conseils avisés quand il y était invité.

Merci Monsieur Fleury de votre présence et attention pour chacun de nous. Merci de votre courage et de votre confiance en la vie quelles que soient les épreuves toujours tues.

Nicolas me disait « mon père a eu une belle vie » Oui c'est vrai elle fut riche et généreuse - personne n'était oublié. Il aimait la vie, les bons repas entre amis, en famille, chez le Préfet tout comme avec nos aînés ou nos pompiers et musiciens au 14 juillet.

Beaucoup ici se souviennent des différents moments partagés pour fêter ses 100 ans l'an dernier ; intime, amical, officiel ou familial chaque temps fut inoubliable. Toujours vif, souriant et chaleureux il trouvait les bons mots et évoquait ses rencontres et les liens tissés avec bonheur et affection.

Cette flamme s'est éteinte tout doucement avec discrétion et merci à Nicole d'avoir su l'accompagner chaleureusement au quotidien.

Nous rendons tous hommage à cet homme merveilleux et exemplaire qui marquera nos mémoires à jamais.

A toute sa famille nous adressons le témoignage de notre sympathie émue.

Soyez fiers d'avoir eu ce père, ce grand-père émérite en tous points.

Evelyne LEFEBVRE

DEMANDE DE CARTE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT



Il vous faut dans un premier temps faire une pré-demande de titres sur <https://ants.gouv.fr> (imprimez le récapitulatif de votre pré-demande téléchargeable en fin de démarche).

Une fois cette démarche effectuée et munit de votre numéro de pré-demande, il vous faut prendre rendez-vous sur : <https://rdvenmairie.fr/iframe/644a5fbceadd6200c167e41f>

Lors de votre rendez-vous il vous faudra fournir :

- Au moins 2 photos d'identités
- Un justificatif de domicile de moins de 6 mois (facture d'eau, gaz, électricité, mobile) à votre nom ou en fournissant en plus une attestation d'hébergement ainsi qu'une copie de la pièce d'identité de l'hébergeant
- Votre ancien titre
- Le récapitulatif de votre pré-demande
- Votre pièce d'identité (si vous demandez un passeport)
- Un timbre fiscal (pour une demande de passeport ou pour toute perte ou vol de titres d'identités) si celui-ci n'a pas été acheté lors de votre pré-demande en ligne

Le retrait de vos titres se fait les mercredis après-midi de 14h à 16h30 et les vendredis matin de 9h à 11h45 à partir d'Octobre 2023, sans rendez-vous en Mairie. Votre titre doit être retiré dans un délai de 3 mois. Passé ce délai, votre titre sera détruit.

Notre France Services peut vous aider à effectuer ces pré-demandes. Pour cela nous vous remercions de prendre un rendez-vous à l'accueil ou au 02 37 82 10 27.

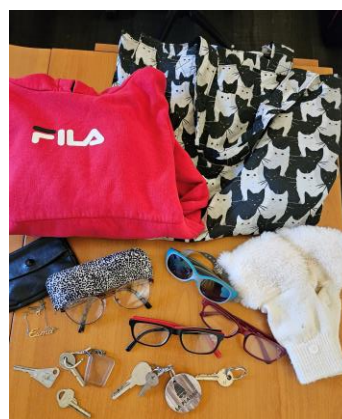


Nous pouvons également vous accompagner sur toutes démarches numériques (CPAM, CAF, IMPÔTS, RETRAITE, PÔLE EMPLOI...)

Pour toutes informations sur nos permanences: assistante sociale, mission locale, PMI nous restons à votre disposition.



**S'adresser à
l'accueil de la
Mairie**



Les assistantes maternelles

Pour paraître sur le site de la commune, le formulaire d'inscription est disponible à l'accueil de la Mairie.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



FINANCES PUBLIQUES

LES AUTORISATIONS D'URBANISME ET LES TAXES EN 2023



Vous construisez ?

Vous rénovez ?

Vous faites un aménagement
ou un agrandissement ?



N'oubliez pas de prévoir la taxe d'aménagement (TA) et la taxe
d'archéologie préventive (TAP) dans votre budget

Un simulateur du montant de la taxe d'aménagement est disponible
<https://www.ecologie.gouv.fr/calcul-tax-damenagement>

Qu'est-ce-que la TA ?

La taxe d'aménagement, instaurée en 2012, concerne la construction, la reconstruction, l'agrandissement de bâtiments et les aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme (maison individuelle, abri de jardin, véranda, piscine, éoliennes, camping, emplacements de stationnement, panneaux photovoltaïques au sol, bâtiments artisanaux et industriels, méthanisation, etc..)

La TA est composée :

- d'une **part communale** qui sert à financer les équipements publics rendus nécessaires par l'urbanisation (pas d'affectation à une opération particulière),
- d'une **part départementale** en vue de financer la protection, la gestion et l'ouverture au public des espaces naturels sensibles d'une part, et d'autre part les dépenses des conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE).



Qu'est-ce-que la TAP ?

La taxe d'archéologie préventive est exigible pour tous les travaux qui donnent lieu à une autorisation d'urbanisme dès lors que lesdits travaux affectent le sous-sol.

Elle contribue au **financement** de l'institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) pour la réalisation de fouilles archéologiques.

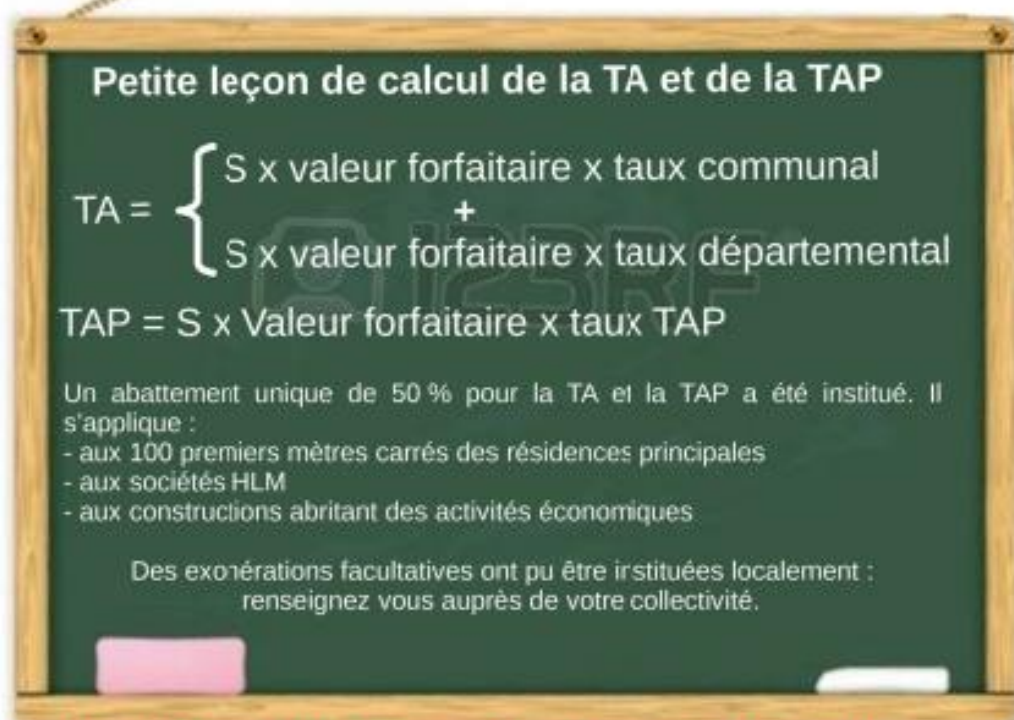


Juin 2023



Quand suis-je taxable et comment est calculée ma taxe?

Le fait générateur : la **délivrance** tacite ou expresse de l'autorisation d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire ou d'aménager)



NOTA

► **Les valeurs forfaitaires et les taux peuvent être actualisés chaque année**

► **Valeurs forfaitaires pour 2023 :**

Construction = 886 € / m²

Stationnement = 2 500 € / place

Piscine = 250 € / m²

Ces valeurs forfaitaires sont à **multiplier par les taux** communal, départemental et TAP indiqués ci-contre.

► **Taux communal :**

Fixé par délibération du conseil municipal

► **Taux départemental :**

Fixé par le conseil départemental :

2,40 % pour 2023

► **Taux TAP : 0,40 %**

► **S = surface fiscale**

Somme des surfaces de chaque plancher closes et couvertes dont la hauteur est > à 1,80 m, calculée au nu des façades du bâtiment, déduction faite des vides et trémies

Où obtenir des renseignements ?

- Auprès de votre commune afin de connaître le taux voté par la commune et les exonérations éventuellement instituées

- Si le dossier de demande d'urbanisme est déposé avant le 01/09/2022 : s'adresser à la Direction Départementale des Territoires – 17 place de la république – service de l'urbanisme, fiscalité – 28000 Chartres

Courriel : ddt-dematads@eure-et-loir.gouv.fr

- Si le dossier de demande d'urbanisme est déposé à compter du 01/09/2022 : s'adresser à la Direction départementale des finances publiques – Service des impôts fonciers :

Courriel : sdif.eure-et-loir@dgfip.finances.gouv.fr

Ou depuis votre messagerie sécurisée, dans votre espace personnel sur www.impots.gouv.fr.

Comment estimer le montant de mes taxes ?

A partir du simulateur <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/calcul-de-la-taxe-damenagement>

Le simulateur ne prend pas en compte la taxe d'archéologie préventive (TAP) qui s'ajoutera à tout projet impactant le sous-sol (taux unique de 0,4%)



Calendrier des Manifestations



OCTOBRE

01/10/2023 - Foire à la puériculture – Association Les Zébulons – Mme AMARAL – 06.69.61.69.89

21/10/2023 – Salle des Fêtes -Pièce de Théâtre troupe Les Escapades (parrainée par l'Ecole Bussonnière)

NOVEMBRE

04/11/2023 – Tournoi Poker Abuzif Poker

19/11/2023 – Concert Société Musicale

25/11/2023 -Sainte Barbe – Amicale des pompiers

25/11/2023 - Banque alimentaire – Epicerie Sociale - Bû

DECEMBRE

02/12/2023 - Soirée dansante Téléthon – LRB - Madame DEBREU – 06.37.78.21.05

09/12/2023 - Distribution des jouets – Comité des Fêtes

10/12/2023 - Salle des Fêtes -Marché de Noël Ecole Bussonnière

15/12/2023 - Traineau du Père Noël Ecole Bussonnière

Week-end du 16/12/2023 – Salle des Fêtes -Loto RCBA

22/12/2023 - Comité des Fêtes – Salle Cornillon -Barbecue et distribution de Harengs grillés

FEVRIER

03/02/2024 – Salle des Fêtes - Loto AAPE

MARS

16/03/2024 - Carnaval Ecole Bussonnière

16/03/2024 – Salle des Fêtes - Soirée dansante couscous LRB

AVRIL

13/04/2024 – Chasses aux œufs Ecole Bussonnière

Week-end du 20/04/2024 – Salle des Fêtes Bourse aux vêtements - Epicerie Sociale

MAI

04/05/2024 – Bibliothèque et services techniques pôle espaces verts -Rencontre autour du jardin

JUIN

02/06/2024 – LRB Rallye Touristique (olympiades inter villages)

21/06/2024 – Comité des Fêtes - Fête de la Musique

28/06/2024 – Kermesse Ecole Bussonnière

SEPTEMBRE

01/09/2023 – Foire à tout – LRB - Madame DEBREU – 06.37.78.21.05

DECEMBRE

07/12/2024 – Soirée dansante – Téléthon - – LRB - Madame DEBREU – 06.37.78.21.05

DATES DE FERMETURE DE LA MAIRIE, AGENCE POSTALE COMMUNALE ET FRANCE SERVICES



- Samedi 23/12/2023
- Samedi 30/12/2023

Le cyclo-vtt en CM1-CM2 et en CM2

Nous avons fait 12 séances de vélo à partir du mois de mai 2023 : 6 dans la cour et sur le stade et 6 sorties (routes et chemins). Ce projet a concerné les classes de CM1-CM2 et CM2.

Dans la cour, nous faisons 3 ateliers pour s'entraîner avant la route : un atelier technique, un atelier physique (parcours) et un atelier avec le maître pour apprendre à rouler en groupe (par 2, par 3, par 4, par 6, par 12) et comprendre les consignes « en or » : A 2 au stop ! / serrez ! / voiture !

Nous avons fait 6 sorties en partant de l'école :

V 2/6 7 km

V 9/6 8 km

L 12/6 12 km

V 23/6 de 20 Km

L 3/7 de 22 Km

Et 1 grande journée **L 26/6 41 Km**

Nous avons eu des parents et 2 ou 4 véhicules pour les « grandes » sorties. Les parents étaient aussi à vélo et aidaient les enseignants à gérer les 4 groupes de cyclistes.

Les véhicules étaient conduits par : la mamie de Lilou, le papa de Désirée, le papa de Lenny et le papa d'Ewen.

Le projet cyclo-vtt nous a plu même si les montées de Marsauceux et Rouvres étaient dures pour certains !

Lilou G. et Emy B.

Collecte de vêtements pour le Togo

L'école a fait une collecte d'habits pour le Togo, pays avec lequel trois classes ont correspondu cette année. Nous pouvions ramener des habits de 5 à 14 ans propres et en bon état. Komi de l'association *Un espoir, un sourire* est venu chercher les vêtements pour les expédier par container aux enfants togolais. Il y a des vêtements de filles (jupes, robes, pantalons...) et de garçons (tee-shirts, shorts, habits de foot...) pour les enfants nécessiteux.

La collecte a eu un grand succès. Un grand merci à tous !

Alyssa (CM1) et Anouk (CM2) de l'école de Bû.



Rencontre de hand-ball à Vernouillet du vendredi 16 juin.

Tous les CM1 et les CM2 de l'école ont pris le car pour aller au stade de Vernouillet. Le matin, nous avons joué 3 matchs. Les terrains étaient plus petits que ceux de nos entraînements.

Parfois, pendant des matchs il y avait trop de joueurs donc un joueur sortait et devenait remplaçant ; à la moitié du match, il revenait et un autre joueur sortait.

Nous étions à peu près 6 joueurs par équipe. En tout, il y avait environ 40 équipes.

Il y avait des parents pour accompagner, et il faisait très chaud.

L'ambiance était bonne, il y avait de la musique. Après les matchs du matin, nous avons pu aller aux toilettes et remplir nos gourdes. Puis, nous avons piqueniqué à l'ombre.

L'après-midi, nous avons rejoué 3 matchs de 10 minutes.

Ensuite nous avons eu la remise des coupes et un petit goûter.

Nous avons aussi fait une photo de groupe.

Toutes les classes ont reçu une coupe et un goûter car il n'y avait pas de classement. C'était bien, nous avons adoré cette journée, c'était amusant.

Pour nous préparer à ce tournoi, un éducateur sportif du club USDV est venu nous entraîner cinq fois à l'école.

Camille et Justine (cm1 /cm2 de l'école de Bû)



Le 15 juin, les CE1 et CE2 ont aussi participé au tournoi de handball. Les élèves ont rencontré d'autres élèves à Vernouillet. Ils étaient très fiers de ramener la coupe à l'école !



Le 6 juillet, les classes de CE2 et CE2-CM1 ont fait une sortie historique animée par Yannick Cavadaski.

Tout au long de la journée, les élèves ont pu découvrir le village avec son histoire, l'architecture, la faune et la flore dans les bois.

Ainsi, ils ont pu découvrir le fronton de la mairie, l'emplacement du château, la bergerie du château, les puits, l'aqueduc de l'Avre, le temple gallo-romain, les marnières, lièvres et orvet, l'Eglise, l'école des filles et l'école des garçons. Le midi, repas champêtre autour d'un pique-nique.





ÉCOLE DE BÛ RENTRÉE DES CLASSES DU JEUDI 4 SEPTEMBRE 2023

La rentrée scolaire avec ses nouveautés est toute proche. Nous avons renouvelé notre confiance au prestataire de restauration Convivio. Dans cette aventure nous sommes heureux d'associer à ce grand projet de restauration collective la commune de Saint-Georges Motel. Un nouveau cuisinier viendra étoffer l'équipe en poste l'année dernière. La production de repas atteint maintenant le nombre de 400 repas jour.

Une autre nouveauté : le portail BL ENFANCE. Cet outil devrait favoriser la communication entre les familles et la mairie en ce qui concerne la fréquentation de la cantine.

Nous espérons que dans quelques semaines il leur sera possible de régler directement la facture mensuelle de cantine. Une information détaillée sera transmise aux familles concernées dès la rentrée scolaire.

Classe	Enseignant	Nombre d'élèves
Petite section/moyenne section	Mme NOUET	23
Petite section/grande section	Madame GIRAUD	23
Petite section/grande section	Madame GOURET	23
CP	Madame SEYROLE	21
CP-CE1	Madame ROGGIA	21
CE1/CE2	Madame DOS SANTOS	22
CE2	Madame CAVADASKI	21
CE2-CM1	Madame DROUET	21
CM1-CM2	Madame MARQUIS	22
CM1-CM2	Monsieur MARQUIS	22

TARIFS CANTINE- ANNEE SCOLAIRE 2023-2024



Forfait Commune/mois

4 Jours par semaine avec coût fixe
60.76 euros (4.34 euros le repas)

Forfait hors Commune/mois

4 Jours par semaine avec coût fixe
77.56 euros (5.54 euros le repas)

Occasionnelle Commune/Jour* : 5.25 euros

Occasionnelle hors Commune/Jour* : 6.30 euros

Forfait adulte 91,28 € soit 6,52 € le repas

TRANSPORT SCOLAIRE

Vous devrez vous rendre en Agence commerciale (située en gare routière à Dreux) pour acheter ou renouveler votre abonnement.

Pour toute information complémentaire : www.linead.fr





La municipalité a reconduit le dispositif « argent de poche » pour les adolescents de la commune pendant les vacances d'été, un moyen pour les jeunes de se procurer un peu d'argent de poche en travaillant dans les différents services de la commune.



Comme l'année précédente, pour faire face aux dépenses de la rentrée, la municipalité offre les fournitures scolaires à chaque enfant scolarisé en école élémentaire.

Si cette mesure ne résoudra pas à elle seule les problèmes que rencontrent les parents face aux coûts de la rentrée et de la scolarité en général, la municipalité souhaite favoriser une plus grande égalité entre les élèves de la commune.

ACTIVITÉS JEUNESSE

Animations sportives en milieu rural - été 2023

Cette action soutenue par le Conseil Départemental permet de proposer des activités sportives originales et gratuites aux jeunes des zones rurales (âgés de 10 à 17 ans) durant la période estivale. Une vingtaine de jeunes ont participé à cette animation qui s'est déroulée du 8 au 12 août au Gymnase de Bû.

Un grand merci aux éducateurs du conseil départemental ayant encadré les jeunes et leur ayant permis de participer à de nombreuses activités.

Les jeunes, les éducateurs et les élus ont clôturé cette semaine sportive autour du goûter de clôture offert par la commune.





Le CCAS et l'Épicerie sociale vous proposent des activités les lundis, mardis, mercredis

Au programme : **Ateliers cuisine, couture, jeux de société, loisir créatif, bien être.**

Inscrivez-vous auprès de l'épicerie sociale : rue de Serville ou par téléphone au 06 07 13 14 24



Si vous avez des enfants scolarisés (jusqu'en fin de troisième) et souhaitant s'inscrire à une activité sportive ou culturelle **auprès d'une association exerçant à Bû**, un chèque sera offert par le CCAS et vous donnera droit à une réduction de 15 € pour l'activité choisie.

Si vous n'êtes pas venu pas au forum des associations, vous pourrez récupérer le chèque en mairie du 12 septembre au 15 novembre. Ce chèque sera à remettre à l'association de votre choix lors de l'inscription.



La semaine bleue à Bû



Dates à retenir

Lundi 2 octobre à 14h salle la Longère route de Serville

Traditionnel Loto

Mardi 3 octobre de 14h30 à 16h30 salle des fêtes

Animation : Prévention routière

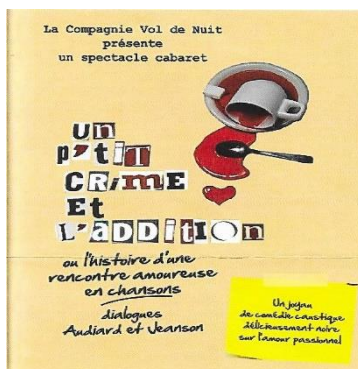
Mercredi 4 octobre à 14h salle la longère route de Serville



Au choix activité jeux ou bien-être avec un gouter offert par l'épicerie sociale



Samedi 14 octobre à 15h30



*Le Dianetum d'Anet propose aux personnes de 65 ans et plus, pour **10€** d'assister à un spectacle
Cabaret Polar*

Inscrivez-vous en Mairie-Places limitées

Covoiturage possible

Mardi 17 octobre

*Balade commentée en train
avec repas de Pacy/ Eure à
Breuilpont*



RAPPEL

Préparons la hotte du Père Noel

Vous avez eu ou allez avoir 75 ans en 2023, pour la première fois vous allez bénéficier du cadeau du Père Noel

Afin de n'oublier personne merci de nous transmettre vos coordonnées



Nom-Prénom	
Date de Naissance	
Adresse	
Téléphone	

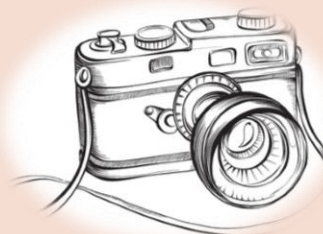
Une exposition de photographies des anciens de la commune

Après le reportage sur le monde des agriculteurs, la mairie de Bû souhaite mettre à l'honneur les anciens du village avec une nouvelle exposition photos pour 2024. Cette exposition se présentera sous forme de portraits, accompagnés d'un petit témoignage.

Vous avez 80 ans et plus et vous souhaitez participer à ce projet, alors n'hésitez pas à vous faire connaître en remplissant le coupon réponse joint.

Vous serez contacté très vite

Monsieur Pierre Sanier vous remercie à l'avance de votre participation



Je soussigné(e) (nom et prénom)

Demeurant

Téléphone

Souhaite être contacté par la mairie afin de participer à la prochaine exposition photos



Chroniques du jardin

Guillaume, Noëlia et Maxence
en partenariat avec la Bibliothèque.

Le paillage par Maxence Gaffé

Évoqué brièvement lors de précédentes rubriques, revenons sur le paillage qui constitue à la fois un atout esthétique et une solution partielle aux contraintes de désherbage et d'arrosage.

Quel que soit le paillage employé, il est recommandé d'en appliquer une couche épaisse pour conserver l'humidité sous le paillage et supprimer l'accès à la lumière d'éventuelles adventices.

Voici quelques exemples :



La Pouzzolane : Matière minérale issue du traitement de la pierre volcanique poreuse, elle a pour spécificité d'absorber l'eau pour la restituer petit à petit aux plantes. Sa couleur varie du rouge au noir, elle est particulièrement appréciée pour mettre en valeur les plantes méditerranéennes. Contrairement au paillage végétal, il n'est pas nécessaire d'en redispenser. Épaisseur à appliquer : de 3 à 5 centimètres.

Le paillis de plaquettes de bois : Esthétiquement, il permet une uniformité si tout le paillage est réalisé à partir de la même essence. Le chêne permet une bonne durabilité du paillage dans le temps et sa couleur est caractéristique.

Épaisseur : 5 à 10 cm.



Le Bois Raméal Fragmenté (BRF) : Broyat de bois vert et de branches de petit diamètre, il associe les qualités du paillage végétal à celui de l'engrais en apportant de nombreux nutriments aux racines des plantes en créant un équilibre biologique de sous-bois.

Épaisseur : environ 5 centimètres.

Vos questions à Maxence : bibliotheque@bu-28.fr





Chroniques du jardin

Guillaume, Noëlia et Maxence
en partenariat avec la Bibliothèque .

Le paillis de Miscanthus : Plus léger que la plupart des paillages évoqués, il permet de maintenir une température élevée en hiver et enrichie le sol en se décomposant. sa couleur très claire le rend très populaire parmi les jardiniers...

Épaisseur : Au moins 5 centimètres pour une durée de six mois.



Si vous disposez d'une pelouse, il est également possible de fabriquer soi-même son paillage en utilisant l'herbe tondue, il faut pour cela au préalable disperser les brins sur un espace bien exposé au soleil, pour que l'herbe perde son eau et ne se décompose pas, une fois sèche, la disposer au pied des plantes comme un paillage classique, l'apport de feuilles d'arbre en sus permet de rendre la terre plus légère pour l'année suivante.

A déconseiller , l'écorce de pin qui n'est pas recommandée pour les sols acides et n'a pas d'intérêt pour la qualité du sol.



En ce moment a lieu la 31ème édition du festival international des jardins de Chaumont-sur-Loire où des professionnels proposent des créations paysagères liées aux enjeux de demain, notamment, l'adaptation des végétaux à une restriction des ressources.

Une belle sortie à programmer pour les amoureux des jardins et de la nature.



Vos questions à Maxence : bibliotheque@bu-28.fr



A LA CHASSE AUX PERTES D'ÉNERGIE

Prochainement la commune va faire l'acquisition d'une caméra thermique pour vous aider à identifier les pertes d'énergie de votre habitation. Sur demande et en votre présence, un conseiller municipal équipé d'une caméra thermique procédera par l'extérieur à l'identification des défauts d'isolation.

Si vous êtes intéressé et en cas de besoin, merci de vous adresser à la Mairie.

Entretien annuel des équipements de chauffage : quelles règles pour le locataire ?



Service-Public.fr
Le site officiel de l'administration française

A quoi sert d'entretenir votre équipement de chauffage ?

L'entretien des équipements de chauffage vise à **éviter les risques d'intoxication au monoxyde de carbone**. Ce gaz est invisible et inodore. Il provoque des maux de tête, des nausées et des vertiges et peut être mortel.

Il est causé par un équipement mal entretenu associé à une mauvaise aération du logement.

À savoir En cas de soupçon d'intoxication, vous devez aérer votre logement, arrêter les appareils à combustion et appeler les secours.

Qui doit faire réaliser l'entretien des équipements de chauffage ?

En tant que locataire, vous devez faire appel à un chauffagiste de votre choix pour l'entretien de votre équipement de chauffage.

Toutefois, le bail peut prévoir que c'est le bailleur qui doit faire appel à un chauffagiste de son choix.

À savoir Pour les équipements collectifs, c'est le propriétaire de l'immeuble ou le [syndicat de copropriétaires](#) qui doit faire appel à un chauffagiste de son choix.

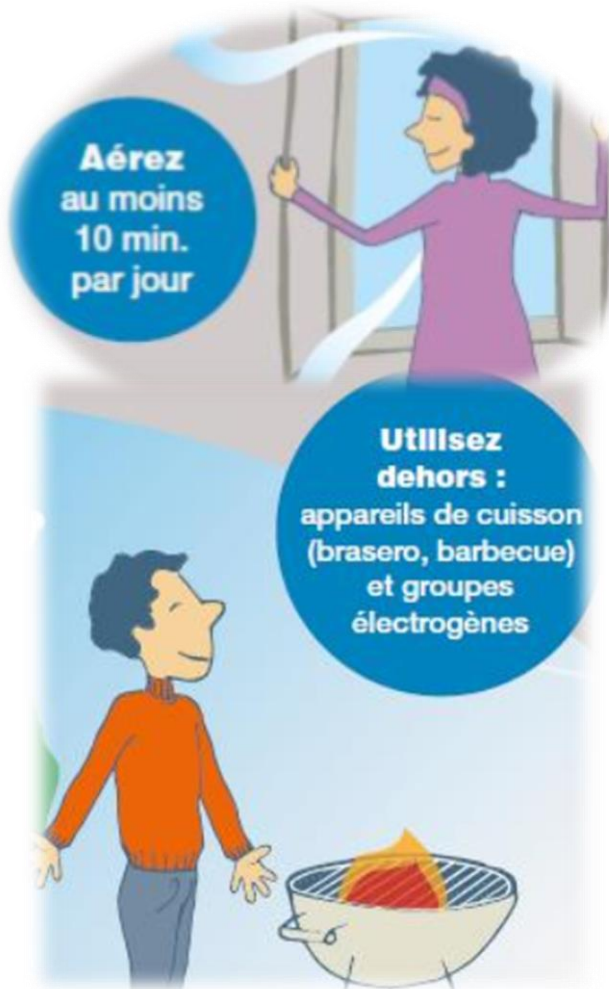
Quand réaliser l'entretien de votre équipement de chauffage ?

L'entretien de votre équipement de chauffage doit être fait chaque année civile: Du 1er janvier au 31 décembre.

En cas de remplacement de votre équipement ou installation d'un nouvel équipement, le 1^{er} entretien doit être fait au plus tard au cours de l'année civile suivant le remplacement ou l'installation.

Exemple :

Vous avez installé une nouvelle chaudière le 2 janvier 2022. Vous devez réaliser le 1^{er} entretien au plus tard le 31 décembre 2023.



Compte tenu de l'arrêté préfectoral interdisant l'usage de l'eau, la municipalité a utilisé une citerne enterrée dans laquelle sont récupérées et stockées les eaux pluviales



ET SI ON ADOPTAIT TOUS LE RÉFLEXE COMPOSTAGE ?

Bientôt, nous n'aurons plus le choix, nous devons tous trier nos biodéchets à la source, c'est-à-dire que nous ne devons plus déposer nos déchets de cuisine dans la poubelle à ordures ménagères. Alors pourquoi ne pas s'y mettre tout de suite et prendre les bonnes habitudes ?

Qu'est-ce que les biodéchets ?

Il s'agit des déchets organiques, **restes alimentaires, déchets de cuisine, déchets verts...** qui sont entièrement biodégradables.

Pourquoi est-il déconseillé de les jeter avec les ordures ménagères ?

Lorsqu'ils sont mélangés à d'autres détritiques, ces déchets naturels ne peuvent pas être valorisés. Or, leur tri à la source permet de **réduire considérablement le poids de nos poubelles** (environ 30%) et une fois collectés, nos biodéchets deviennent une ressource pour les cultures !

Comment composter ses biodéchets ?

Tout d'abord, il faut s'équiper d'un **composteur**, que l'on peut acheter dans les magasins de bricolage ou directement sur le site Internet de l'Agglo du Pays de Dreux, **via le formulaire « obtenir un composteur » disponible sur le site de l'agglo de Dreux où des composteurs sont disponibles à tarif préférentiel.**

Qu'est-ce que je peux composter ?

La liste est longue ! Épluchures de fruits, de légumes, d'agrumes, restes de repas d'origine végétale (riz, pâtes...), marc de café, sachets de thé, végétaux (feuilles mortes, tailles de haies, branchages broyés, fleurs fanées... et en petite quantité, du pain, des mouchoirs en papier et de l'essuie-tout.

Attention, tout ne peut pas se composter ! Par exemple, la litière, les corps gras, comme l'huile ou les sauces, le charbon de barbecue ou encore la terre, ne doivent pas être jetés dans un composteur.

Les règles d'or d'un bon compost

1. Il est important **d'équilibrer les apports entre les déchets** « mous et humides » (restes de repas, épluchures, tontes de pelouses...), qui doivent représenter les 2/3 des déchets déposés dans un composteur et les déchets « bruns et secs » (branchages broyés, herbes sèches, feuilles mortes...), le tiers des déchets restants.

2. **Aérer ses déchets est primordial.** Ils doivent donc être régulièrement mélangés sur 10 cm, idéalement à chaque apport, et un grand brassage doit être réalisé une fois par mois environ. Un brass compost, un outil dédié à l'aération du compost, peut également être acheté via le formulaire de l'Agglo du Pays de Dreux.

3. **Contrôler et réguler l'humidité de son compost** est l'une des clés de la réussite. Pour bien fonctionner, un compost doit être humide mais pas trop ! Pour vérifier la bonne teneur en eau, il suffit de prendre une poignée de matière et de la presser. Si quelques gouttes perlent au travers de vos doigts, cela signifie que l'humidité est idéale. Si le compost est trop sec, arrosez et mélangez-le. S'il est trop humide, ajoutez-y des déchets bruns et secs.

Vous n'aurez ensuite plus qu'à **récolter votre compost**, un terreau riche, de qualité et 100% naturel ! Vous retrouverez ainsi de la place dans votre composteur et vos plantes seront naturellement plus belles !

Retrouvez toutes les informations utiles dans le document ci-dessous !

[Mon petit guide du compostage](#) (disponible sur le site de l'agglo de Dreux)



Suite aux travaux d'enfouissement, les poteaux électriques ont été retirés rue d'Anet et dans le champ face aux hangars société Barbot.



**Voie de
contournement -
Date prévisionnelle
de fin des travaux
courant octobre**



**Les rues en mauvais état ont été refaites par la commune.
L'éclairage a été installé suite à l'enfouissement du réseau électrique.**

La voie centrale qui relie les Noblets aux Roberts a été remise en état par le département.



LA BIBLIOTHÈQUE DE BÛ ORGANISE

Lire au Village

16 - 23
SEPTEMBRE 2023

- . SAMEDI 16 SEPTEMBRE DEPART 10H
PROMENADE CONTÉE AVEC MAURICE CAYZAC
PUBLIC A PARTIR DE 9 ANS ET ADOS/ADULTE.
- . MERCREDI 20 SEPTEMBRE 10H
ATELIER COUTURE AVEC KAREN XARDEL.
ENFANTS À PARTIR DE 7 ANS PLACES LIMITÉES.
- . SAMEDI 23 SEPTEMBRE 10H ATELIER DESSIN
LES ANIMAUX FANTASTIQUES AVEC DAMIEN BOUCHÉ
À PARTIR DE 8 ANS ET ADOS/ADULTES
- . SAMEDI 23 SEPTEMBRE 14H ESCAPE GAME
LES MONSTRES ENVAHISSENT LA BIBLIOTHÈQUE !
À PARTIR DE 8 ANS ET ADOS/ADULTES

Animations gratuites sur inscription.
Bibliothèque Municipale de Bû (derrière la Mairie) 0782791845- bibliotheque@bu-28.fr

FÊTE DU SAFRAN

EARL DE SMET

Ferme de Badonville – 28410 BROUE



Téléphone : Laure DE SMET : 02 37 43 20 01 / 06 71 54 18 44

Jonathan DE SMET : 06 71 40 75 66

Samuel DE SMET : 06 75 75 32 16

Site et e-boutique : www.safrandesmet.com

Suivez-nous sur Facebook : @safrandesmet

La fête du Safran à Broué tiendra sa 8^{ème} édition le **dimanche 29 octobre de 10h à 18 h.**

Cette **ournée Portes ouvertes** permet de découvrir la récolte de l'épice safran.

Elle est l'occasion pour le visiteur de découvrir la cueillette (sauf précocité exceptionnelle), de s'essayer à l'émondage (ou « épluchage ») de la fleur, d'apprendre sur cette épice mystérieuse la plus chère du monde au travers de conférences et animations et enfin la déguster.

Avec des pics de récolte jusqu'à 60 000 fleurs par jour c'est un spectacle haut en couleurs. Un marché fermier d'environ 335 producteurs locaux et de viticulteurs se tient également toute la journée.

Entrée gratuite – Restauration sur place – Animations – Dégustations.

CLUB DE L' AMITIÉ

Place des Halles

Tél : 02 37 82 10 27



Notre association a pour objet le partage de moments de convivialité, de solidarité et la lutte contre l'isolement. Elle est ouverte à tous et toutes, les idées et initiatives y sont les bienvenues. Des activités diverses (différents jeux de cartes, scrabble, tricot, couture, broderie, dessin, marche, restaurants) sont organisées tous les **jeudis à la Longère rue de Serville de 14h à 18h** .

La cotisation annuelle s'élève à 23€ par an.

Pour plus d'information, vous pouvez contacter **Martine au 02.37.82.14.39 ou Sylvette au**

02.37.82.13.47.



ASSOCIATION LES ZEBULONS

FOIRE A LA PUERICULTURE
DIMANCHE 01 OCTOBRE 2023
SALLE DES FETES DE BU
9 H à 17h

RESERVATION 0669616989

4.50 le mètre



Les Sept



Les Sept clés
Présidente Michèle FOISON

10 rue des francs bourgeois
28410 Bû

Tél. : 02.37.82.12.95

E-mail : association.lesseptcles@orange.fr

Le Concert de l'Association Les Sept Clés à l'occasion de la
journée du Patrimoine aura lieu le dimanche 17 septembre
2023 à 16 heures à l'Église Notre Dame de Bû

Harpe : Isabelle Frouvelle

Flûte : Alexandra Rauline

Œuvres de : Rossini, Ravel, Debussy, Saint Saëns, Ibert,
Albeniz

Entrée libre

Participation aux frais



Le comité des fêtes ainsi que les associations : les Zébulons, le L.R.B., la G.V.B., et
l'Ecole Bussonnière vont participer à la campagne annuelle menée par l'association
RUBAN ROSE pour le dépistage du cancer du sein.

Nous recherchons des tricoteuses et de la laine rose pour nous aider à la décoration
de la commune.

Vous pouvez contacter les numéros suivants : **06 14 75 43 38 / 06 46 72 76 96** pour
obtenir les instructions et les fournitures vous seront remises.

Le détail des manifestations sera affiché chez tous les commerçants et sur le tableau
d'affichage communal

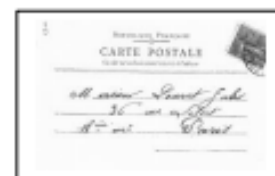


Les cartes postales anciennes

La carte postale fut un important moyen de correspondance écrite. C'est dans les années 1890, que les cartes postales devinrent illustrées. La carte postale sert principalement à l'envoi d'un message court, par principe sans enveloppe. Le tarif « carte postale » était moins élevé que celui de la lettre habituelle, ce qui explique, à l'origine, sa raison d'être, et son succès.

La carte postale illustrée

La carte postale aura une notoriété considérable avec l'exposition universelle de 1900 à Paris. Jusqu'au début de l'année 1904, il était interdit d'écrire au verso de la carte postale. Trois ou quatre lignes horizontales, sur toute la largeur de la carte, permettaient d'inscrire la seule adresse du destinataire. La photographie (au verso) ne recouvrait pas la totalité de l'espace, pour permettre la correspondance à côté de l'image. On parle alors de « carte nuage » ou « carte nuageuse ». C'est en 1904 que le recto est divisé en deux parties : l'une, à gauche, réservée à la correspondance, et l'autre, à droite, à l'adresse. Le public souhaite tellement s'approprier l'image qu'on en vient même à faire développer des photos au format carte postale : c'est ce qu'on appelle les « cartes-photos ».



L'âge d'or de la carte postale

L'âge d'or de la carte postale se situe dans le premier quart du xx^e siècle ; l'usage en était pratiquement quotidien. Pendant la Première Guerre mondiale les autorités militaires encouragèrent son utilisation ce qui facilita le travail de la censure et permit de véhiculer des dessins patriotiques, des messages « bourrage de crâne ». La carte postale devint outil de propagande. Il en circula des millions, dans le monde entier. Les éditeurs de cartes postales foisonnèrent, et le moindre buraliste ou même épiciers du plus petit village tient à voir son nom imprimé sur les cartes. A Bu on ne compte pas moins de 10 éditeurs de cartes postales. Les plus importants furent Ch. Foucault puis son fils G. Foucault, mais on trouve aussi, entre autres, l'épiciers Duhaut, le café Robert, un certain J. Moos etc.

À partir des années 1920, les productions sont de moindre qualité. Par souci de rentabilité, les éditeurs font le choix de procédés et de matériaux médiocres et, d'autre part, ils diffusent surtout des vues générales, sans caractère.

La carte postale connaît un déclin quantitatif continu et finit par disparaître de la vie quotidienne, au profit de nouveaux modes de communications (surtout le téléphone, puis le courriel). Il persistera pendant longtemps un usage de la carte postale de vacances. Cet usage s'étiola d'année en année. Durant les années 2010, l'évolution sensible du taux d'équipement en téléphones portables capables de prendre des photos et de les envoyer a encore abaissé le niveau d'achat de cartes postales de type touristique.

Des cartophiles font la distinction entre



Carte postale multivue
Postée à Bu en 1906

- les cartes postales anciennes (notées « CPA »), imprimées grâce au procédé de la phototypie, jusque dans les années 1940,
- les cartes postales semi-modernes (notées « CPSM »), entre les années 1930 et 1970
- les cartes postales modernes, imprimées en offset. On constate chez les éditeurs, depuis la fin des années 1970, un renouveau des sujets proposés : cartes humoristiques élaborées, recours à des photographes célèbres, reproduction d'affiches et de tableaux de maîtres, paysages sublimes... Par ailleurs, la carte postale redevient un



Carte en couleur des
années 1920

support publicitaire prisé et un moyen de diffusion de la photographie d'art, un outil muséographique.

A l'occasion des journées du patrimoine vont être en principe mis en place dans la commune 9 panneaux avec des reproductions de cartes postales de la commune presque toutes anciennes (d'avant 1920).

Une visite commentée de la commune aura lieu en tout cas le samedi 16 septembre à 10 heures. Inscription en Mairie

	9	8	7		3			2
7		4				5		
	3				8	4		9
8			9		2			5
	4			1	5			6
	5	6	4		7		9	1
		7	5	8				3
		5				6	8	
6		3	1		9			4

Facile

		1					4	
6		9					7	
		7	4	5				
7	5		8		4	1		
	1					7		
4		6	5		7		2	
9	6		1			3		7
			7				2	
		4		9		5		

Moyen

	3							
5	9					7		
		4	3	5				
				9		5	6	
			8		7		4	2
					4			
		6						
8		1				9		
	4		2			8		1

Difficile

DOSSIER SPECIAL

L'ÉQUIPEMENT

Un vélo en bon état et bien équipé contribue à garantir votre sécurité ainsi que celle des autres usagers de la route.

Les équipements obligatoires

- Deux freins, avant et arrière.
- Un feu avant jaune ou blanc et un feu arrière rouge (la nuit ou le jour lorsque la visibilité est insuffisante).
- Un avertisseur sonore.
- Des catadioptrés (dispositifs rétro réfléchissants) : de couleur rouge à l'arrière, de couleur blanche à l'avant, de couleur orange sur les côtés et sur les pédales.
- Le port d'un gilet rétro réfléchissant certifié est obligatoire hors agglomération pour tout cycliste (et son passager) circulant la nuit ou lorsque la visibilité est insuffisante.

PORT DU CASQUE OBLIGATOIRE POUR LES MOINS DE 12 ANS



En circulation, le conducteur et le passager d'un cycle, s'ils sont âgés de moins de 12 ans, doivent porter un casque conforme à la réglementation relative aux équipements de protection individuelle. Ce casque doit être attaché.
En cas de non-respect de cette obligation, les adultes transportant ou accompagnant les enfants pourront être sanctionnés par une amende prévue pour les contraventions de quatrième classe (135 €).

CIRCULER À VÉLO ROULEZ EN TOUTE SÉCURITÉ



Indiquez chaque changement de direction ou dépassement en tendant le bras. Les véhicules qui vous dépassent doivent le faire en respectant une distance de 1 m en ville et 1,50 m hors agglomération.



À vélo, ne restez pas dans les angles morts des bus et des poids lourds, plus grands que ceux des voitures.

Sur la route

- Ne roulez pas trop près de l'accotement, pour éviter les ornières et gravillons.
- Dans les virages, serrez la chaussée à droite car les voitures ne vous voient qu'au dernier moment.
- Soyez particulièrement prudent lors du passage d'un camion : l'appel d'air risque de vous déséquilibrer.
- Si vous roulez en groupe, roulez à deux de front ou en file indienne. La nuit, en cas de dépassement par un véhicule ou lorsque les circonstances l'exigent (chaussée étroite, etc.), placez-vous systématiquement en file indienne. Si votre groupe compte plus de dix personnes, scindez-le afin de faciliter le dépassement des véhicules.

Dans tous les cas

- Ne roulez pas après avoir bu trop d'alcool. Au-delà de 0,2 mg/l d'air expiré, c'est interdit et passible d'une amende, et surtout très dangereux.

ÉCOUTEURS ET TÉLÉPHONE = DANGER



À vélo, la conduite nécessite une attention permanente du conducteur et une forte concentration. Sur la route, il est indispensable d'être en capacité de réagir au plus vite pour pouvoir prendre les bonnes décisions.

Ainsi, à vélo, il est interdit de porter à l'oreille tout dispositif susceptible d'émettre un son (écouteurs, oreillettes ou casque audio). L'usage du téléphone tenu en main est également interdit.

En cas de non-respect de cette règle, vous êtes passible d'une amende forfaitaire de 135 €.